



Commune d'Heiltz-l'Evêque

Compte rendu de la séance du conseil municipal du Mardi 18 avril 2023

Etaient Présents:

MM. NICOMETTE Michel, NICOMETTE Emmanuel, HARLE-JACQUE Thierry, BEAUJOIN Sébastien.
Mmes LANFROY Amandine, GUIHOT Sandy.

Absents:

MM. SALLEZ Sébastien, PLANTEGENET Marc-Antoine, RUPPRECHT Judicaël.
Mme DENIS Laura, GAY Martine..

La majorité des membres du conseil étant présente, la séance débute à 19H30.

Le Conseil désigne M. HARLET-JACQUET Thierry pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Ordre du jour :

Budget eau

1) Vote du compte de gestion 2023 dressé par le trésorier, du budget de l'eau.

⇒ *Le conseil à l'unanimité, après avoir constaté la concordance entre le compte de gestion établi par le trésorier et le compte administratif établi par l'ordonnateur, approuve le compte de gestion du trésorier. Une délibération sera prise en ce sens.*

2) Vote du compte administratif 2023 du budget de l'eau.

A la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au 31 décembre de l'année N, l'ordonnateur (le Maire), établit le compte administratif du budget, qui retrace les mouvements effectifs de dépenses et de recettes de la collectivité.

Le compte administratif :

- rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget (au niveau du chapitre ou de l'article selon les dispositions arrêtées lors du vote du budget primitif) des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres) ;
- présente les résultats comptables de l'exercice.
- est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

.../...



Commune d'Heiltz-l'Evêque

.../...

Le tableau ci-dessous présente globalement le compte administratif du budget de l'eau :

Compte administratif (service de l'eau)		dépenses	recettes	solde (+ ou -)
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2023	10 550,28 €	7 529,27 €	- 3 021,01 €
	Solde antérieur reporté (ligne 002)		1 349,19 €	+ 1 349,19 €
	Excédent ou déficit global			- 1 671,82 €
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2023	2 592,80 €	9 900,81 €	+ 7 308,01 €
	Solde antérieur reporté (ligne 001)		58 276,54 €	+ 58 276,54 €
	solde d'exécution positif ou négatif			+ 65 584,55 €
Restes à réaliser au 31 décembre	Fonctionnement			
	Investissement	0	0	0
Résultats cumulés		13 143,08 €	77 055,81 €	+ 63 912,73 €

⇒ Mme Amandine LANFROY ayant été nommée présidente de séance, M. le Maire sort de la salle.

Le conseil à l'unanimité vote le CA 2023 du budget de l'eau

→ Une délibération est prise en ce sens.

3) Affectation des résultats de l'exercice 2023 au BP 2024.

Pour rappel, résultat de clôture 2022:

Excédent d'investissement reporté en recettes d'investissement du budget 2023 : + 58 276,54 € (a)

→ (Opérations financières, ligne 001 du budget 2023, recettes d'investissement)

Excédent d'exploitation reporté en dépenses d'exploitation du budget 2023 : + 1 349,19 € (b)

→ (Déficit reporté, ligne 002 du budget 2023, dépenses de fonctionnement)

Résultat exercice 2023:

Excédent d'investissement : + 7 308,11 € (c)

Déficit d'exploitation : - 3 021,01 € (d)

Soldes d'exécution de l'exercice 2023 :

Un solde d'exécution de la section d'investissement (a) + (c) de : + 65 584,65 €

Un solde d'exécution de la section d'exploitation de (b) + (d) de : - 1 671,82 €

Restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 0 €

En recettes pour un montant de : 0 €

➤ D'où besoin net de la section d'investissement de : 0 €

.../...



Commune d'Heiltz-l'Evêque

.../...

⇒ Le solde d'exécution au 31/12/2023, toutes sections confondues est donc de :

- Section d'investissement : 65 584,55 € (résultat clôture 2022 + 2023)
- Section d'exploitation : - 1671,82 € (résultat clôture 2022 + 2023)

Soit un solde d'exécution toutes sections confondues de : + **63 912,73 €**

⇒ le conseil décide :

- D'affecter le solde d'exécution, soit 63 912,73, en recettes d'investissement, chapitre 001 du budget 2024.
- D'inscrire en dépenses d'exploitation, chapitre 002 du budget 2024, la somme de 1 671,82 €.

→ Une délibération est prise en ce sens.

4) Vote du budget primitif 2023 du budget de l'eau.

Le budget de l'eau se compose essentiellement des dotations aux amortissements, de la surtaxe Véolia sur la vente de l'eau, d'une subvention de la commune, de l'amortissement de cette subvention, des intérêts des emprunts et du remboursement du capital.

Comment se répartissent ces différents éléments :

- En dépenses de fonctionnement :

- Charges à caractère général.
- La dotation aux amortissements (cpte 6811), que l'on retrouve pour le même montant en recettes d'investissement (cptes 2183 et 28158).
- Le remboursement des intérêts des emprunts
- Du déficit d'exploitation (s'il y en a).

- En recettes de fonctionnement :

- L'excédent d'exploitation (s'il y en a).
- La surtaxe sur la vente de l'eau.
- L'amortissement des subventions reçues pour travaux château d'eau (cpte 777), que l'on retrouve pour le même montant en dépenses d'investissement (cpte 1391).
- La subvention du budget principal.

En dépenses d'investissement :

- L'amortissement de la subvention du budget principal (cpte 1391), que l'on retrouve pour le même montant en dépenses d'investissement (cpte 777).
- Le remboursement du capital des emprunts.
- Les immobilisations corporelles (montant permettant d'équilibrer l'investissement).

- En recettes d'investissement :

- La dotation aux amortissements (cptes 2183 et 28158), que l'on retrouve pour le même montant en recettes d'investissement (Cpte 6181).
- L'excédent d'investissement reporté

.../...

.../...



Commune d'Heiltz-l'Evêque

M. le Maire présente au conseil le budget 2024 tel qu'il a été prévu et qui peut être résumé au moyen des tableaux suivants :

❖ Section d'exploitation :

Dépenses			Recettes		
Chap.	Libellé	Montant	Chap.	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	78,19 €			
66	Charges financières	578,00 €	042	Amortissements subventions reçues	607,00 €
042	Dotations aux amortissements	9 902,00 €	70	Vente de produits (eau)	4 000,00 €
002	Déficit d'exploitation reporté	1 671,82 €	74	Dotations (subvention du budget principal)	7 621,01 €
	Total	12 228,01 €		Total	12 228,01 €

❖ Section d'investissement :

Dépenses			Recettes		
Art.	Libellé	Montant	Art.	Libellé	Montant
2313	Immobilisations corporelles	31 149,73 €	001	Excédent d'investissement reporté	63 912,73 €
1391	Amortissement subventions	607,00 €	001	Amortissement des immobilisations	9 902,00 €
1641	Remb.capital emprunt	2 058,00 €			
203	Frais d'étude	40 000,00 €			
	Total	73 814,73 €		Total	73 814,73 €

Le conseil à l'unanimité vote le BP 2024 du budget de l'eau

→ Une délibération est prise en ce sens.

.../...

.../...



Commune d'Heiltz-l'Évêque

5) Questions diverses

Aucunes questions diverses.

Fin de séance à 22 H 30